

Des bornes pour les véhicules électriques

<u>A La Une Rouffignac</u> Publié le 09/05/2017 à 3h40 par **Alain Marchier**.



Le président Philippe Ducène a remis le trophée Adrien-Bels à Jacques Carbonnière, l'adjoint au maire de Montignac, en présence de la maire de Plazac Florence Gauthier et de Jean-Pierre Lacoste. Photo Alain Marchier

Jeudi, Plazac a accueilli les représentants et les membres du secteur du comité du Syndicat départemental d'énergies (SDE 24). Il s'agissait de faire le bilan des travaux en cours ou réalisés par commune et d'établir la programmation des futurs investissements de renforcement, de modernisation et de sécurisation des réseaux électriques sur les 33 communes du secteur du Bugue et de Rouffignac.

Cette année, le SDE 24 va consacrer 837 567 euros aux chantiers de renforcement des réseaux, 337 000 euros à la sécurisation des fils nus, 228 500 euros à la sécurisation de fils de faible section et environ 90 000 euros à l'effacement de réseau dans les bourgs.

L'éradication des fils nus, commencée en 2016, va se poursuivre dans toutes les communes de Dordogne. Les problématiques rencontrées ont été rappelées, notamment le refus de certains usagers de signer les conventions malgré les enjeux et les procédures juridiques contraignantes avec Enedis concernant des vieilles constructions ou des ruines à Saint-Avit-de-Vialard et Val de Louyre et Caudeau.

Éradiquer les fils nus

Le but est de ramener, fin 2018, les linéaires de fils nus de 7,5 km à moins de 5 km sur toutes les communes. Pour ce secteur, les communes concernées sont Les Eyzies, Mauzens-et-Miremont, Plazac, Rouffignac, Val de Louyre et Caudeau et Trémolat.

Le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques se poursuit. Sur les 148 bornes prévues au niveau départemental, huit ont été installées et six autres vont l'être pour la fin de l'année sur les communes de Peyzac-le-Moustier, Rouffignac et Saint-Avit-de-Vialard.

Enfin, le SDE 24 souhaite encourager les économies d'énergies et le développement durable, en récompensant les communes qui font des efforts par la remise du Trophée Adrien-Bels. Cette année, Montignac a été primée, dans la catégorie des communes de plus de 2 000 habitants, pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur. Le président Philippe Ducène a remis le trophée à l'adjoint au maire Jacques Carbonnière.